

Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous  
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu  
le **jeudi 29 novembre 2012 à 20 heures**, à la Maison communale

*Objet :*

~

CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL



-----  
L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

**En communication : Arrêté du Collège provincial du 31.10.2012 validant l'élection communale du 14.10.2012**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31.10.2012**
- 2. Approbation des modifications budgétaires ordinaire n° 1 et extraordinaire n° 1 au budget 2012 du C.P.A.S.**
- 3. Approbation de la convention-cadre entre le C.P.A.S. de Florenville, le C.P.A.S. de Bouillon, en partenariat avec le FOREM**
- 4. Vote d'un douzième provisoire pour janvier 2013**
- 5. Non-valeurs droits constatés perçus partiellement**
- 6. Modification des droits d'emplacement sur les marchés**
- 7. Approbation du taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages, calculé sur base du budget 2013**
- 8. Plan triennal 2010-2012 : année 2011 – priorité 3  
Egouttage rue des Chênelets à Florenville –  
Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

- 9. Restauration extérieure de l'église de Chassepierre -  
Approbation des conditions et du mode de passation  
du marché**
- 10. Restauration extérieure de l'église de Chassepierre –  
Coordination sécurité de chantier – Fixation des  
conditions et du mode de passation du marché**
- 11. Coordination sécurité de chantier des travaux de  
modernisation de l'école de Lacuisine – Approbation  
du PSS**
- 12. Achat abribus – Approbation description technique –  
Approbation des conditions et du mode de passation  
du marché**

Par le Collège,  
La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

R. Struelens

R. Lambert